



CONTRAT DE CERTIFICATION QUALIOPi N° QUA349

CCTA Certification

12 rue d'Hélios
31240 L'UNION

Interlocuteur(s) : Jennifer QUENEHEN

ET

M. MERCEY HERVÉ

2 Route de Meigne le Vicomte
49490 NOYANT-VILLAGES

Interlocuteur(s) : M. MERCEY Hervé

Indice de révision	Date	Objet de la révision	Rédacteur
01	25/06/2024	Contrat de certification	J.QUENEHEN

Contractants

La société anonyme à actions simplifiée **CCTA CERTIFICATION**, au capital de 50 000 euros dont le siège social est situé 12 rue d'Hélios - 31240 L'UNION, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro B 880 019 781.

Représentée par Jennifer QUENEHEN, Directrice Générale,
Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

CCTA Certification d'une part,

Et :

La société à responsabilité limitée à associé unique sous le nom **MERCEY HERVÉ** dont le siège social est situé au 2 Route de Meigne le Vicomte - 49490 NOYANT-VILLAGES, immatriculée sous le numéro SIRET 527 587 273 00014 ayant pour numéro de NDA : 52 49 02838 49.

Représentée par M. MERCEY Hervé, Dirigeant,
Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

Le client d'autre part,

Objet du contrat

Ce contrat a pour objet de définir les conditions spécifiques selon lesquelles CCTA Certification s'engage à fournir au client les prestations de service définies ci-après. Il complète le programme de CCTA Certification et les conditions générales de vente jointes aux présentes avec lesquelles il forme un tout.

Projet et champ de la certification

Extension de la certification :

Oui Non

Transfert de la certification :

Oui Non

Client qualifié nouvel entrant pour l'audit initial :

Oui Non

Domaine de certification :

- Organisme de formation
 Centre de bilan de compétences
 Validation des acquis de l'expérience
 CFA

Type d'audit :

- Audit initial
 Audit de surveillance
 Audit de renouvellement

Certification :

- Mono-site
 Multi sites, audit par échantillonnage

Chiffre d'affaires :

- CA < 150 000 euros
 150 000 ≥ CA < 750 000 euros
 CA ≥ 750 000 euros

Labélisation et référencement CNEFOP :

Oui Non

Organisation et planification

À la réception du présent document signé, nous aborderons ensemble la planification de l'audit.

Durée de l'audit initial : /

Durée de l'audit de surveillance : **0,5 jour – 4 heures**

En présentiel En distanciel

Adresse de l'audit initial en présentiel si elle est connue : /

Adresse de l'audit de surveillance si réalisé en présentiel : /

Conditions financières

1. Audit initial

Non concerné par ce contrat.

2. Audit de surveillance

La mission comprend, les frais d'instruction, les frais liés à l'audit de surveillance, la décision de maintien de la certification pour un **montant global de 450 euros hors taxes**.

Il est possible de payer en deux fois : une facture d'un montant égal à 50% des frais dès réception de celle-ci (réglée avant l'audit de surveillance) et la facture du solde des 50% restants envoyée après l'audit réalisé incluant les frais de mission de l'auditeur (en cas d'audit en présentiel). **Le non-paiement vaut annulation des réalisations des audits ou de la certification.**

Depuis le 1^{er} septembre 2023, l'audit de surveillance peut être réalisé en présentiel à la demande du client, les frais de missions paragraphe ci-dessous seront facturés en sus pour cet audit.

3. Frais de mission – audit initial

Non concerné par ce contrat.

4. Frais de mission – audit de surveillance si réalisé en présentiel

Non concerné par ce contrat.

5. Modalité de paiement

Modalité de paiement	Adresse de facturation
Les factures sont émises avant intervention, payables à réception par chèque ou virement (compte BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE dont les coordonnées bancaires sont notées sur la facture).	2 Route de Meigne le Vicomte 49490 NOYANT-VILLAGES

Conformément au décret du 2 octobre 2012 et à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de retard de 40 € pour le recouvrement des créances de retard.

6. Frais supplémentaires

Prestations	Tarif
Audit complémentaire sur site pour lever une ou des non-conformité(s) majeure(s) <i>La certification ne pourra être validée qu'après acceptation du devis et la levée de la (des) non-conformité(s).</i>	Sur devis (base forfaitaire de 900 € HT/j)
Duplicata de certificat (papier)	30€ HT/U

Durée du contrat

Le présent contrat prend effet en date de la signature par les deux parties qui doit être réalisé dans les 6 mois suivant la date d'émission. Sa durée est de 3 ans à compter de la date de certification initiale.

Le client retourne à CCTA Certification un exemplaire signé du présent document avec paraphe sur toutes les pages. CCTA Certification réalise une revue de contrat, appose sa signature et adresse au client un exemplaire original du contrat par mail ou courrier.

En cas de différents éventuels

Si une contestation ou un litige ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour se prononcer.

Transfert de contrat

Il est interdit de transférer ou céder tout ou une partie des droits ou obligations du présent contrat ou de substituer un tiers dans l'exécution de leurs obligations sans le consentement préalable et écrit de CCTA Certification.

Le client reconnaît avoir pris connaissance du contrat et des documents annexés et déclare en accepter les termes.

Signatures du contrat

Le client reconnaît **être en possession** des documents suivants et **s'engage** formellement à les respecter :

- Formulaire de demande de devis
- Programme de certification
- Le présent contrat de certification comportant 5 pages
- Conditions générales de vente de CCTA Certification
- Toutes annexes administratives et autres attestations demandées par CCTA Certification
- Fiche d'audit à distance (en cas d'audit réalisé en distanciel)
- Déclaration sur l'honneur

Nous vous demandons de lire scrupuleusement tous les documents car ils font partie intégrante du contrat de certification.

Pour CCTA Certification,

Fait à :
Signé le :

Signature et cachet de CCTA Certification

Nom et qualité du signataire

Pour le client,

Fait à :
Signé le :

Signature et cachet client

Nom et qualité du signataire